

COMPAGNIE DES CHROMES D'INDOCHINE, Hanoï

Épisode précédent : [Chrome et nickel de l'Indochine](#).

COMPAGNIE DES CHROMES D'INDOCHINE
Société anonyme fondée en 1942
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1, pp. 95-149)

Objet : l'exploitation de gisements de minerais de chrome dans la province de Thanh-hoa.

Siège social : 107, boulevard Gambetta, Hanoï.

Capital social : 500.000 \$, divisé en 5.000 actions de 100 \$.

Parts bénéficiaires : néant.

Conseil d'administration : [Compagnie indochinoise d'industrie minière](#), MM. J[ules] DOUGUET [anc. résident sup. p.i. du Tonkin], G. BARONDEAU ¹, H. KURUSHIMA (administrateur de la Compagnie indochinoise de commerce et d'industrie).

Année sociale : du 1^{er} avril au 31 mars.

Assemblée générale : avant la fin de juin.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 5 % de premier dividende aux actionnaires ; sur le solde : 10 % au conseil, 90 % aux actions.

Inscription à la cote : pas de marché.

NOTRE REPORTAGE LA FOIRE DE SAIGON

XI

Les Mines, une des principales ressources de richesse de l'Indochine
par Trâm xuân SINH
(De notre envoyé spécial)
(*La Volonté indochinoise*, 11 janvier 1943)

Le chrome

Un [gisement situé dans le Nord-Annam](#) a produit deux milliers de tonnes environ de minerais en 1930 et 1931. L'exploitation a été reprise en 1932 ².

Compagnie des chromes d'Indochine
Société anonyme au capital de 500.000 piastres
Siège social : 107, boulevard Gambetta, Hanoï
(*L'Information d'Indochine*, 3 juillet 1943)

Avis de convocation

¹ Georges Barondeau (1883-1949) : ancien directeur de la Société minière du Tonkin. Voir [encadré](#).

² 1942 (et non 1932) par la Compagnie des chromes d'Indochine.

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social, 107, boulevard Gambetta, pour le samedi 31 juillet 1943 à dix heures.

Ordre du jour :

1° Rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 1942,

2° Rapport du commissaire aux comptes,

3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes, du bilan et affectation des bénéfices ;

4° Nomination d'un ou plusieurs commissaires chargés de vérifier les comptes de l'exercice en cours et fixation de leur rémunération.

5° Rapport du conseil d'administration sur les contrats passés avec les administrateurs et autorisation aux administrateurs de passer des marchés avec la société en exécution de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

6° Ratification des décisions prises par le conseil d'administration pendant l'exercice écoulé.

Le présent avis annule et remplace celui du 29 mai 1943.

Le conseil d'administration

J. O. I. C., 26-7-43.

Compagnie des chromes d'Indochine
Société anonyme au capital de 500.000 piastres
Siège social : 107, boulevard Gambetta, Hanoï
(*L'Information d'Indochine*, 9 octobre 1943)

Avis de convocation

AGE 26 oct. 1943.

Modif. des art. 19 et 27 des statuts relatif à l'AGO annuelle et à l'année sociale.

Compagnie des chromes d'Indochine
Société anonyme au capital de 500.000 piastres
Siège social : 236, rue Lê-Loi, Hanoï
(*L'Information d'Indochine*, 3 février 1945)

Avis de convocation

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, 236, rue Lê-loi, pour le mercredi 28 février 1945, à 8 h. 30.

Ordre du jour :

1° Rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 1944 ;

2° Rapport du commissaire aux comptes ;

3° Approbation, s'il y a lieu des comptes, des bilans, et affectation des bénéfices ;

4° Nomination d'un ou plusieurs commissaires chargés de vérifier les comptes de l'exercice en cours et fixation de leur rémunération ;

Rapport du conseil d'administration sur les contrats passés avec les administrateurs et autorisation aux administrateurs de passer des marchés avec la Société en exécution de l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867 ;

6° Ratification des décisions prises par le conseil d'administration pendant l'exercice écoulé ;

7° Renouveaulement des membres du conseil d'administration ;
8° Questions diverses

Le conseil d'administration

J. O. du 3-2-45
